



LES MOUTIERS

Été 2015

en Retz

La Mer
à la campagne



DOSSIER

La commune
et son école

www.mairie-lesmoutiersenretz.fr



Les Jardins de
L'Abbaye



LES
MOUTIERS-
EN-RETZ • NANTES

- Aménagement de jardins
- Entretien d'espaces verts
- Terrasses
- Clôtures
- Portails
- Circulations
- Maçonnerie décorative
- Arrosage

PISCINES

Magiline

PISCINES PAR PASSION

Les Jardins de l'Abbaye

02 40 64 73 56

www.magiline.com

BR TAXI



TOUTES DISTANCES
TRANSPORT MÉDICAUX
CONVENTIONNÉS
GARE AÉROPORT

LES MOUTIERS EN RETZ

Tél. 02 40 64 72 28
Port. 06 80 73 98 35

BOURMAUD ROGER
13 avenue Jeannette - 44210 PORNIC

Richard Charrier

OSTÉOPATHE

PRATICIEN DE LA RECONNEXION

Consultation du lundi au samedi sur RDV en cabinet ou à domicile

Pour le bébé, l'adulte, le sportif, la femme enceinte

Domaine du Collet - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
33, rue Maurice Daniel - 44230 SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE

Tél. 02 40 80 95 77 • 06 63 37 80 39
richard.charrier@orange.fr

latitude

COIFFURE

www.coiffure-latitude.com

Les Moutiers - Place de l'église Madame - 02 40 64 66 96

La Bernerie - 3 rue Jean Duplessis - 02 40 82 71 03

Le Clion - 13 place de l'église - 02 40 64 61 31

le Hameau
du Littoral

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS
Route du Bois des Tréans
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Parcelle +
Résidence de loisirs
à partir de **65 000 €**

Devenez propriétaire
aux Moutiers en Retz, à 1,5 km de la plage
**OUVERT
À L'ANNÉE !**



les Chalets
de l'Océan
RÉSIDENCES MOBILES DE PLEIN AIR

COMMERCIALISATION - EXPO VENTE :
Les Chalets de l'Océan - PORNIC
Tél. 02 40 27 65 83 / 06 74 00 55 54
www.proprietairesurlacote.com

Boucherie - Charcuterie - Traiteur



FURET Père & Fils

Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,
Boudins, Andouillettes,
Rillettes, Rillons...

5 place de l'Eglise Madame
44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**

POISSONNERIE DE LA BAIE

Spécialiste des
produits côtiers

Arrivage de la criée
du Croisic et de Noirmontier



Présent sur les marchés
La Bernerie : Mardi - Vendredi
Pornic : Jeudi - Dimanche
La Birochère : Mercredi - Samedi

8 Place de l'Eglise - 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ
Tél. 02 40 64 69 46



éditorial

Chères Monastériennes,
Chers Monastériens,

En ce début de saison estivale, je suis heureuse de vous apporter les informations relatives à la vie de notre commune sur un support renouvelé dans sa présentation comme dans son organisation.

Vous y retrouverez chaque semestre un dossier thématique, les rubriques classiques relatives à l'action municipale et à la vie associative, des informations pratiques et un agenda. Chaque numéro comportera aussi un chapitre intitulé « Les Moutiers d'hier à aujourd'hui ». L'avenir ne se construit bien qu'en ayant à l'esprit ce que notre présent doit au passé. Nous souhaitons par ces articles, contribuer à ce que la connaissance partagée de notre histoire commune enrichisse la vision du futur que nous souhaitons collectivement dessiner.

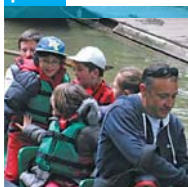
S'il est un sujet qui mérite une analyse attentive, n'ignorant rien du passé mais intégrant de nouvelles attentes, c'est celui de l'urbanisme dans une commune au riche patrimoine architectural et environnemental, marquée par une progression

démographique qui atteste de son attractivité et qui se doit de prendre en compte les atouts et fragilités que lui confèrent son positionnement littoral, ses espaces naturels sensibles et ses zones agricoles.

Au moment où se déroulent les premières phases de révision du Plan Local d'Urbanisme, les études du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations et la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Littoraux, il est intéressant d'avoir à l'esprit les réflexions à l'œuvre au début du siècle dernier.

Comme le mentionne Patrice Pipaud dans cette nouvelle rubrique sur l'histoire des Moutiers, le Plan d'Aménagement, d'Embellissement et de Développement de 1921, n'ignore pas les questions de prévention des risques. Certes les orientations peuvent diverger de celles qui, nourries de connaissances nouvelles, sont aujourd'hui privilégiées mais elles attestent d'une constante attention portée à ces questions et on ne peut qu'être frappé par la modernité de ce document élaboré trois ans à peine après la fin du conflit dont nous marquons le centenaire.

p°3



LE DOSSIER

La commune
et son école

p°8



L'ACTION MUNICIPALE

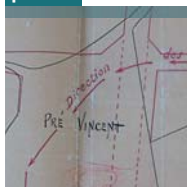
p°23



LA VIE ASSOCIATIVE

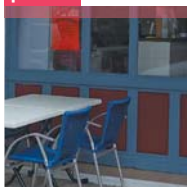
Les 50 ans
du Club Nautique

p°31



Les Moutiers d'hier à aujourd'hui

p°33



LES INFORMATIONS PRATIQUES

p°38



Agenda

éditorial

En ce début du 20^{ème} siècle, il est à souligner qu'était mentionné un manque de plantations arborées dans la commune. Un état des lieux de cette composante patrimoniale montrerait probablement une amélioration de la situation mais les arbres se coupent plus vite qu'ils ne poussent et nous nous devons d'être attentif à les préserver chaque fois qu'il est possible. Le récent achat par la commune d'une petite parcelle de notre espace forestier est l'expression d'une volonté de développer et valoriser cette composante un peu ignorée.

Aujourd'hui comme hier l'identité communale est à valoriser, développer, préserver. Cette identité communale sera d'autant plus forte que le Pays de Retz lui-même saura conforter son identité historique par une inscription consolidée dans les réorganisations territoriales à l'œuvre. Ma conviction est que la dimension Pays de Retz a du sens sur les plans économiques, touristiques, culturels, géographiques et qu'il nous faut la défendre. Sachons ne pas craindre les évolutions des communautés de commune qui le constituent et pourraient le renforcer. Sachons aussi au sein

du Pays de Retz préserver l'avenir et l'identité de nos communes par l'analyse des associations en Communes Nouvelles qui pourraient être pertinentes pour leur donner force sans pour autant considérer qu'il n'y a pas d'autres issues que cette voie là.

Nous aurons bien sûr l'occasion dans les mois à venir de débattre de ces sujets au sein de l'équipe municipale et lors de prochaines réunions publiques.

En ce début de juillet, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un très bel été.

Un été répondant aux attentes de nos commerçants, artisans et professionnels du tourisme grâce auxquels cette publication peut être éditée à coût maîtrisé,

Un été festif et convivial apportant énergie, équilibre et gaieté,

Un été qui nous donne force pour construire ensemble le meilleur des avenir possibles pour Les Moutiers en Retz et tous ceux qui en sont amoureux.

Pascale Briand,
Maire





La Commune et son école

A la fin des années 2000, l'école **Éric Tabarly** située rue de la Source n'étant plus adaptée aux évolutions de l'enseignement, la municipalité décide d'investir dans la construction d'un nouvel établissement. **Il voit le jour en 2012** : un très beau bâtiment envié par nombre de communes environnantes ; il s'ajoutait ainsi au **centre de loisirs « les Farfadets »** destiné à l'accueil périscolaire et extra scolaire, au restau-

rant utilisé par les enfants et à la bibliothèque Raymond Devos.

Pour les enfants des Moutiers jusqu'à 3 ans un nombre très limité de places est réservé au multi-accueil de la Bernerie.

A ce jour, 103 enfants sont répartis dans quatre classes ; 70 à 80 d'entre eux fréquentent chaque jour le restaurant scolaire. L'accueil périscolaire répond à une demande importante des familles.

Les nouveaux rythmes scolaires : « Un changement dans la sérénité »

Une année de réflexions, de dialogues a été nécessaire pour préparer la mise en application du décret sur la réforme des rythmes scolaires. Validée sous la précédente mandature, la nouvelle organisation scolaire a permis d'alléger le temps quotidien. Restait à mettre en place 3 h hebdomadaires d'activités que nous avons voulues variées et enrichissantes.

16 animateurs qualifiés proposent chaque semaine, avec une rotation trimestrielle, des activités sportives, de la musique, de la danse, des séances de bibliothèque, des activités manuelles, de la cuisine, de la magie... 99 enfants participent aux activités.

La coopération et l'investissement de toutes les parties concernées (parents d'élèves, enseignants, personnel municipal, élus, associations et clubs locaux, service du Conseil Général) ont fait, qu'aujourd'hui, à la lumière des bilans qualitatifs effectués, les activités proposées et leur déroulement semblent satisfaire la majorité des acteurs. Cette

année scolaire revisitée s'est déroulée dans la sérénité même si quelques ajustements organisationnels ont été nécessaires. Sa réussite est une belle récompense.

Afin de fédérer toutes les parties prenantes à l'éducation de l'enfant, **un comité de pilotage a été mis en place et un projet éducatif a été construit.** Il permet à tous les partenaires de mettre en exergue des valeurs communes et des objectifs partagés. Ce projet fera l'objet d'évolutions et de réajustements en tenant compte de l'évaluation continue de sa mise en œuvre.

Pour conclure l'année des temps d'activités périscolaires, **les familles fréquentant l'école sont invitées le 3 juillet** de 16h à 19h au centre des Farfadets à un après midi festif. De nombreux stands et jeux ainsi qu'un spectacle musical et théâtral seront présentés.

A la rentrée de septembre de nouveaux ateliers seront proposés afin de garder l'adhésion,

l'enthousiasme et le plaisir des enfants.

Cette réforme des rythmes scolaires a créé de nouvelles charges pour les finances de la commune. Un bilan financier figurera dans une prochaine publication, il sera établi à l'issue d'une année complète de fonctionnement.





Le Conseil Municipal des Enfants



Le Conseil Municipal des Enfants offre à 10 jeunes Monastériens issus des niveaux CM1 CM2 la possibilité de participer activement à la vie de leur commune.

Parmi leurs nombreuses idées, trois projets ont été retenus :

- **Solidarité** : Mise en œuvre d'une collecte de denrées alimentaires au profit des Restos du cœur.
- **Sécurité** : Atelier mis en place dans le cadre des TAP.
- **Citoyenneté** : Journée citoyenne programmée le 13 juin (nettoyage des plages, pique nique).

Le Conseil municipal des enfants perpétue le devoir de mémoire en participant aux différentes cérémonies patriotiques.

La commune des Moutiers est attachée et porte une attention particulière à ses enfants. Elle met tout en œuvre, dans le respect de ses obligations et dans la mesure de ses moyens, pour les accompagner aux côtés de leurs parents. Cet intérêt de la municipalité ne s'arrête pas aux enfants scolarisés dans la commune, il se porte aussi sur les adolescents en s'efforçant d'être à l'écoute de leurs demandes et en facilitant leur parcours scolaire par diverses actions (Information, transports scolaires, aides aux voyages scolaires).

Bonnes vacances à tous !

La commission Enseignement

L'agenda estival :

- **Samedi 27 juin** : Fête de l'école à la salle Jean Varnier
- **Vendredi 3 juillet** de 16h à 19h : Après-midi festif au Centre des Farfadets
- **Samedi 4 juillet** : Vacances d'été
- **Mardi 1^{er} septembre** : Rentrée scolaire des élèves



Une année scolaire à la bibliothèque

Le prix littéraire « Ici et là »

En février 2015, un spectacle offert par la Bibliothèque Départementale de Loire Atlantique a eu lieu à la salle Jean Varnier. La compagnie La Lucarne a présenté cinq livres avec beaucoup d'humour. Après la lecture de ces ouvrages et deux séances d'ateliers encadrés par Thérèse, Martine, Ninon et Annick, les enfants ont pu se faire une idée et voter en avril pour leur livre préféré.

Le livre choisi par les petits Monastériens est « Le thé des poissons ».

Les expositions

La bibliothèque Raymond Devos met en place des expositions à thème.

Cette année nous avons choisi le thème de la Traite négrière. Les enfants de l'école sont venus décou-

vrir qui était Victor Schœlcher et la vie à bord des bateaux négriers grâce aux explications adaptées de Patrice Pipaud et de Gérard Voisin.

Jean-Yves Jaunet a reçu les enfants de l'école pour commenter son exposition sur les Monastériens qui sont partis faire la première guerre mondiale.

Les enfants ont pu également découvrir les chants des tranchées avec la troupe des Camaros de la Poiluse.

Les élèves de la classe de madame De Marcos préparent des planches de bandes dessinées qui seront affichées lors de la venue d'un auteur à la bibliothèque.

Les T.A.P. (Temps d'activités périscolaires)

Depuis le début de l'année scolaire, le dernier jeudi de chaque mois,

un bénévole de la bibliothèque se rend à l'école pour un moment de lecture et de détente avec les enfants les plus jeunes.

Les projets

Pour l'an prochain, l'équipe d'animation jeunesse réfléchit à la mise en place d'un prix littéraire pour les enfants de maternelle.

Toutes les activités qui ont eu lieu à la bibliothèque cette année se sont déroulées avec l'aide de nombreux bénévoles que nous remercions chaleureusement.

Un grand merci également aux enseignants et aux enfants pour leur participation enthousiaste.

A l'année prochaine pour de nouvelles découvertes littéraires et culturelles !

L'équipe d'animation
jeunesse de la bibliothèque



Temps forts à l'école Éric Tabarly



Voici quelques temps forts de cette fin d'année scolaire 2014-2015 :

- **Rallye-lecture** sur le thème des contes pour les élèves de la PS à la GS ;
- Participation des élèves du CE1 au CM2 **au prix « Ici et là »** en partenariat avec la Bibliothèque municipale des Moutiers ;
- Réalisation de **productions artistiques** sur le thème de l'objet lors de l'exposition des 4'Z'A ;
- Participation de toutes les classes à l'animation « **Règle du jeu** » en partenariat avec le cinéma Saint-Gilles de Pornic et des classes élémentaires aux concerts proposés par les Jeunesses Musicales de France à Machecoul ;
- Réalisation de compositions en volume lors de la **journée KAPLA** du jeudi 21 mai ;

Les élèves du CE1 au CM2 ont eu la chance de participer à une classe de découvertes du 5 au 7 mai. Au programme : visite du Clos

Lucé et des inventions de Léonard de Vinci, visite du Château d'Azay-le-Rideau, journée au Futuroscope, visite de la Maison du Marais Poitevin à Coulon et promenade commentée en barque sur les canaux de la Venise Verte.

Nous remercions la municipalité et l'Amicale Laïque sans qui ce projet n'aurait pas pu avoir lieu.

**La fête de l'école
se déroulera le samedi 27 juin
à la salle Jean Varnier.**

Les élèves vous présenteront un spectacle, des jeux seront

ensuite organisés par l'Amicale Laïque pour le bonheur des plus petits mais aussi des plus grands. Les élèves ont participé à de nombreux ateliers de cuisine, un livre de recettes sera vendu lors de cette fête.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants ou avoir des renseignements, n'hésitez pas à contacter l'équipe enseignante au 02 40 82 73 87. Des classes passerelles peuvent être organisées pour les élèves qui seront en petite section l'année prochaine.

L'Équipe enseignante





L'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque des Moutiers a choisi d'accompagner l'école dans les activités extra-scolaires. Elle n'a pas vocation à intervenir dans la pédagogie et dans tout ce qui est du ressort de l'Éducation Nationale. Elle veille à ce que la laïcité, la tolérance et le droit à l'éducation de tous les enfants soient respectés. Elle soutient le développement de l'École publique et veille au respect de la loi par les collectivités locales vis à vis de l'École publique.

Aux Moutiers depuis sa création en 1952, l'Amicale organise des événements (concerts, vide-

greniers, marchés artisanaux, expositions, expo-livres, Festival des 4'Z'A, marches découvertes du patrimoine local...) qui participent à l'animation en général de la commune et ont aussi pour but de récolter des fonds qui serviront à financer des sorties scolaires, des participations à des concerts pédagogiques, des classes de découvertes, etc..., afin que tous les enfants de l'école sans exception, puissent y participer. Elle participe activement à l'organisation de la fête de l'école.

Aux Moutiers, l'Amicale est composée de parents d'élèves

mais aussi de personnes attachées à la laïcité et à la notion du «vivre ensemble» dans la société.

Si aux Moutiers l'Amicale a choisi comme action principale le soutien à l'École publique, dans d'autres communes elle peut avoir uniquement des activités culturelles ou sportives.

L'A.L. des Moutiers est affiliée à la Fédération des Amicales Laïques de Loire Atlantique qui est elle-même affiliée à La Ligue de l'Enseignement.

L'Amicale Laïque des Moutiers

L'agenda estival de l'Amicale :

- **Dimanche 5 juillet** : Marché aux puces/vide-greniers, place de l'Église Madame de 9h à 19h
Inscriptions et renseignements : 06 12 15 98 73 ou 06 62 05 24 34
- **Mercredis 22 juillet et 12 août** : Marché artisanal, place de l'Église Madame
Renseignements et inscriptions: Jean-Paul Fleury au 02 40 64 74 73

Le Centre d'accueil et de loisirs



Le mercredi et durant les vacances scolaires, le centre d'accueil et de loisirs « Les Farfadets » accueille les enfants de la commune.

Un programme attrayant leur est proposé avec notamment sorties vélo et randonnées pédestres. Un petit déjeuner pyjama a remporté un vif succès. Au cours de l'atelier « les petits chimistes » les enfants curieux ont appris à faire de drôles d'expériences.

Un partenariat a vu le jour entre le centre de loisirs des Moutiers et celui de Bourgneuf. Les échanges ont été riches en activités sportives, déguisements, pique-niques et jeux.

L'équipe des animatrices travaille déjà sur le futur programme de l'année scolaire 2015-2016. Les enfants ne sont pas au bout de leurs surprises.

Les animatrices du centre d'accueil et de loisirs



LA CAVE SAINT BERNARD



BAR À VINS
Grands vins de France, régionaux...
Grands whiskies - bières belges

DÉGUSTATION DU TERROIR
Produits régionaux

Tél. 06 15 96 37 78

5 place de l'Église - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

PROXI SUPER
SERVICE



Du lundi au vendredi :
9h-12h30 et 16h-19h30
Samedi : 9h-13h et 16h-19h30
Dimanche : 9h-13h
Juillet et Août : 8h30 à 20h
SANS INTERRUPTION

02 51 74 61 88 - Les Moutiers en Retz

Nadine Fleurs
La maison du végétal

Toutes Compositions Florales

Route de Machecoul
44580 BOURGNEUF en RETZ

02 40 21 49 23
www.nadinefleurs.fr

VENTE AUX PARTICULIERS DU LUNDI AU DIMANCHE MIDI
Tél : 02 40 21 49 23

ETS. Horticole Claude Masson

Centre Hippique de la Mer
Équitation chevaux et poneys

Brigitte GUILLOU

Stages - Cours
Promenades et randonnées

38, route du Collet - 44760 Les Moutiers-en-Retz
Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12
centrehippiquedelamer@orange.fr
www.centrehippiquedelamer.ffe.com

SERVICES À LA PERSONNE Une main tendue pour chacun

Déduction d'impôt **50%**

SI SERVICES à LA PERSONNE

Les prestations proposées : ménage, repas, courses, garde d'enfant de + de 3 ans, soutien scolaire, aide à la personne âgée et/ou dépendante

Tél. 02 51 74 54 72 • Port. 06 27 61 58 11
mail : unemaintenduepourchacun@sfr.fr - www.unemaintenduepourchacun.com
2 bis, rue du Pré Vincent - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Les Délices de l'Air Marin

Glaces, Sorbets & Desserts glacés fabriqués à la ferme

Vente directe ! Magasin à la ferme

Gwendoline ROCHER - 06 32 50 54 80
GAEC L'AIR MARIN - 2 bis, La Fradouillère
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
delicesairmarin@orange.fr - www.delicesairmarin.com

Le COUSCOUS de SORYA

Chez vous...
un voyage à 3000 km dans la tradition vous attend entre amis ou en famille

Selon vos choix, possibilité de variante.

Sur commande 48h à l'avance.
Les Moutiers en Retz (déplacement jusqu'à 30 km)

06 20 45 03 89 couscous.sorya@hotmail.fr

ARTISAN BOULANGER • PÂTISSIER

Nathalie et James Mellerin

02 40 82 75 47

11, rue de l'Abbé Baconnais - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ





Commémoration du 70^e anniversaire de la capitulation nazie



Le vendredi 8 mai dernier, sous un ciel menaçant, les élus municipaux, les porte-drapeaux et anciens combattants de l'association UNC, une représentation du conseil municipal d'enfants et de concitoyens attentifs ont

entouré madame le Maire pour commémorer le 70^e anniversaire de la capitulation nazie. On remarquait dans l'assistance la présence amicale de notre ancien conseiller général M. Jean-Raymond Audion. Débutant au cimetière par le dépôt d'une gerbe sur la tombe des militaires britanniques victimes du naufrage du Lancastria le 17 juin 1940, la cérémonie s'est poursuivie devant le monument aux morts. Après la lecture de l'allocution du général De Gaulle du 8 mai 1945 et celle du message de monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, le président du conseil municipal d'enfants a procédé à l'appel des Monastériens Morts pour la France durant la seconde guerre mondiale. Madame Briand a ensuite déposé une gerbe en

hommage à tous ceux qui se sont sacrifiés pour la Patrie avant que la minute de silence ne soit rompue par une poignante « Marseillaise » entonnée par toute l'assemblée. La remise de la croix du combattant à MM Jean Serenne et Jean-Pierre Padioleau, anciens combattants d'Algérie, a clôturé cette cérémonie commémorative.

Les participants, rejoints par le conseil municipal et les anciens combattants UNC de La Bernerie, ont alors assisté à l'office religieux en l'église paroissiale avant de partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Les Commissions

Commission INFORMATION

Le nouveau bulletin municipal

Le bulletin municipal que vous avez entre les mains est le premier élaboré dans le cadre d'un nouveau marché passé avec la société Edition Offset 5. De conception nouvelle, dans sa présentation comme dans son contenu, il bénéficie de la couleur et d'une organisation plus resserrée et que nous espérons plus claire des rubriques tradi-

tionnelles. Chaque numéro comportera un dossier sur un grand domaine de la politique communale. La commune et son école font l'objet de ce premier dossier. Un coup de projecteur sera donné lors de chaque publication sur une association ou un service communal. Le club nautique inaugure ici cette rubrique à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Cette belle publication est réalisée grâce au soutien des artisans et commerçants de la commune.

L'Écho des Moutiers est un petit journal d'information municipale dont la parution intervient entre chaque bulletin (fin septembre et fin mars). Dorénavant, cette publication entièrement réalisée par les services municipaux sera disponible en mairie, à l'office de tourisme et à l'agence postale ainsi qu'en d'autres points de dépôt dont la liste sera précisée sur le site internet de la commune.



Commissions PLU et URBANISME

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU définit les objectifs de développement de la commune dans les domaines de l'économie, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement pour une période d'une dizaine d'année.

Notre PLU a été approuvé le 22 juin 2009. L'évolution des besoins, de la réglementation, des technologies et des techniques de construction appelle une remise à niveau périodique.

Le Conseil Municipal par délibération du 15 décembre 2014 a engagé la révision du PLU. La durée des études, des concertations et de la révision sera au minimum de 2 ans, l'approbation des documents étant donc prévue milieu 2017.

Différentes étapes se seront d'ici là succédées :

- Elaboration du diagnostic communal et environnemental
- Elaboration du projet d'aménagement et de développement durable
- Réunions d'information et de concertation, prise en compte du SCOT, du SAGE, de la loi ALUR...
- Elaboration du projet de zonage et de règlement
- Arrêt du projet de PLU
- Enquête publique et adaptation
- Approbation par le Conseil Municipal

Le PLU devra aussi intégrer le Plan de Prévention des Risques

Littoraux (PPRL) établi par les services de l'État et le règlement qui en découle. Ils ont pour finalité l'intégration des risques naturels dans la politique d'aménagement de notre territoire et une meilleure prise en compte dans l'urbanisme des aléas liés à notre milieu maritime.

Travaux dans le périmètre de protection des monuments historiques

La commission Urbanisme précise que, dans le cas de travaux situés dans le périmètre de protection des monuments historiques, l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France est demandé et est susceptible d'entraîner un délai complémentaire avant acceptation des dossiers.

Commission TRANSPORT



RÉOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF NANTES-PORNIC

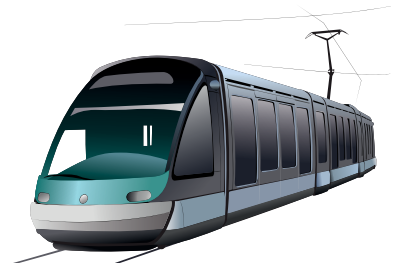
le dimanche 5 juillet 2015

A cette occasion, le Conseil Régional organise un évènement festif en gare des MOUTIERS

La pente d'accès redimensionnée pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes, le quai prolongé et rehaussé, l'éclairage performant et l'aubette rénovée participeront à un meilleur confort pour l'accueil des voyageurs.

La commune souhaite vivement l'installation d'un distributeur de billets et d'un composteur. Elle a entamé des démarches dans ce sens.

La circulation des trains reprendra selon les horaires SNCF.





La commission animation a commencé à travailler dès le mois de septembre, pour préparer les animations de la saison estivale 2015.

Elle avait pour objectif de favoriser des artistes régionaux de qualité, de porter attention à la diversité des attentes de notre public, dans un contexte de budget contraint.

Commission ANIMATION

Après plusieurs réunions, elle a abouti à l'élaboration d'animations variées, qui, elle le souhaite plairont au plus grand nombre.

Salle d'expositions

La commission s'est réunie en début d'année après avoir envoyé un courrier à de nombreux artistes, parmi lesquels certains souhaitaient exposer aux Moutiers et n'avaient pu être sélectionnés jusqu'ici.

Dans cet objectif elle a procédé à une sélection élaborée à partir des préférences des exposants. En fonction de leurs réponses et du planning qui leur avait été

soumis en janvier, trois dates étaient proposées, hors saison et en saison.

La commission avait une demande particulière cette année : Le Club Nautique fête ses 50 ans et nous a demandé la salle d'exposition pour retracer la vie du Club en photos. La salle a été accordée exceptionnellement.

La commission a fait en sorte de choisir des artistes aux univers et aux styles très différents, nous espérons que cette sélection satisfera le plus grand nombre de visiteurs.

Commission VOIRIE BATIMENT

Entretien des Espaces Verts : Les Services Techniques viennent de se doter d'une nouvelle machine plus adaptée pour répondre au besoin de tonte des pelouses.

Salle Jean Varnier: Un écran vidéo vient d'être installé en fond de scène. Cet équipement est destiné aux différents usagers de la salle pour un meilleur confort

des auditeurs de réunions mais aussi pour les locations privées. Pensez à signaler votre besoin lors des réservations de la grande salle.

Une sono équipée de micros HF est également disponible sur demande pour vos réunions.

(Se renseigner en mairie sur les conditions de location de ce matériel)



Activités SPORTIVES

Yann REGNIER, animateur sportif communal, propose comme chaque été des **activités gratuites** pour les Monastériens durant la période du 15 juillet au 28 août 2015.

Le programme détaillé des animations sportives est à votre disposition à la mairie ou à l'office de tourisme.



ATTENTION vous munir d'un certificat médical.



Office de Tourisme

Toute l'année à votre service, l'office de tourisme partage avec vous ses bons plans : activités, restaurants, hébergements, visites, randonnées, parcs de loisirs... Venez nous voir, la commune et ses environs n'ont pas de secrets pour nous !

Cette année encore l'office de tourisme vous propose de nombreuses activités que vous pourrez retrouver dans le nouveau guide touristique et le guide des festivités.

Le guide touristique, édité pour la première année, a pour but de présenter la commune et ses richesses : patrimoine naturel et historique, activités de loisirs,

produits locaux, artisanat d'art, hébergements... Ses objectifs sont doubles : séduire les futurs vacanciers et les inviter à séjourner dans notre commune mais aussi permettre aux Monastériens de (re)découvrir leur commune !

Toujours dans l'optique de mettre en évidence les atouts des Moutiers-en-Retz, vous pouvez

désormais « surfer » sur notre site Internet :

www.ot-lesmoutiersenretz.fr

Déjà 500 fans sur notre page Facebook « office de tourisme - les moutiers en retz ». Rejoignez-nous pour vous tenir informé des événements (expositions, visites, concerts...).

Info Billetterie

L'Office de Tourisme met à votre disposition un service de billetterie à tarifs préférentiels, pour divers sites touristiques de la région... sans attente à l'entrée !

Règlements acceptés : CB, espèces, chèques et chèques-vacances



Nouveau

Partez en excursion en autocar à partir des Moutiers-en-Retz, direction le Puy du Fou

Cinécscénie : Vendredi 10, 17, 24, 31 juillet + Vendredi 7, 14, 21, 28 août
Grand parc + Cinécscénie : Vendredi 10, 17, 24, 31 juillet + Vendredi 7, 14, 21 août

Réservation à l'office de tourisme

Minigolf

Dès le 4 juillet, vous pourrez venir jouer en famille ou entre amis, en journée mais aussi en soirée. **Nouveauté cette année** : deux concours sont organisés les mercredis 29 juillet et 19 août.

Horaires d'ouverture

Du mardi au dimanche de 15h à 19h30
Nocturne le mardi et jeudi de 20h30 à 22h30

Tarifs :

4€ par adulte / 2€ par enfant
10 parties jouées = 1 partie gratuite

Les locations saisonnières



Rappel sur la réglementation et les obligations du propriétaire :

LA DÉCLARATION EN MAIRIE D'UNE LOCATION SAISONNIÈRE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PROPRIÉTAIRES !

Elle s'effectue à la mairie de la commune où est situé le meublé, au moyen du formulaire Cerfa n°14004*02 (disponible en mairie ou à l'office de tourisme).

Tout changement concernant les informations fournies (sur le propriétaire, le meublé de tourisme, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Le propriétaire qui ne déclare pas son meublé s'expose à une contravention de 3^{ème} classe.



Bibliothèque municipale et espace Émile Boutin

Nous voici connectés !

C'est nouveau ! Vous pouvez maintenant communiquer avec nous sur le nouveau site de la mairie.

Vous nous trouverez en cliquant sur l'onglet "mairie en ligne"

Vous pourrez accéder à nos informations : animations pour enfants et adultes

- consulter la liste des nouveautés,
- être informés de nos conférences,
- déposer vos avis ou suggestions.

Le Passé simple 2^e édition

Notre premier « temps fort » aura lieu du 3 au 5 juillet :

- **Vendredi 3 juillet à 15h** : conférence de Jean-Yves Jaunet : « Le naufrage du Lancastria ».
- **Samedi 4 juillet** à partir de 10h30 à la bibliothèque :
 - une dédicace de Gilles Fortineau, historien de la marine pornicaise.
 - une exposition sur le thème de la marine,
 - une animation pop-pop pour les plus jeunes
 - des chants marins autour d'un apéro pour clore cette matinée.

- **L'après-midi de 15h30 à 17h** : conférence promenade proposée par Patrice Pipaud : « Des dunes aux digues, la Baie au péril de la mer 1838-2010 » cette manifestation s'inscrit dans le cycle des conférences promenades de la Société des historiens du Pays de Retz. Le rendez-vous est fixé à 15h30 sur le parking du Lancastria.
- **Dimanche 5 juillet** : nous participons au vide grenier et exposerons des photographies sur le thème « la plage dans tous ses états ».
- **À partir du 6 juillet**, et pour les deux mois d'été, la bibliothèque accueillera une exposition



de photographies de notre commune, à partir d'anciennes cartes postales.

Si les rues m'étaient contées

Devant le succès rencontré, Monique Albert propose trois nouvelles dates pour découvrir les Moutiers à travers les noms de rues.

- Samedi 11 juillet à 15h
- Lundi 13 juillet à 15h et
- Lundi 31 août à 14h30

Inscriptions à l'office du tourisme et à la bibliothèque

Toutes nos animations sont gratuites et ouvertes à tous.

La bibliothèque et l'espace Émile Boutin sont gérés et animés par une vingtaine de bénévoles. La diversité de leurs compétences permet un accueil de qualité pour tous, Monastériens ou visiteurs, petits ou grands.

Soyez les bienvenus !

L'équipe de la bibliothèque



Plus d'informations sur les animations et l'action de la bibliothèque avec les enfants de l'école sur notre site :

<http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr/bibliotheque.aspx>

BAR * TERRASSE * OUVERT À L'ANNÉE
RESTAURANT TRADITIONNEL

SPÉCIALITÉS
GRENOUILLES ET ANGUILES
FRITES MAISON

JOURNÉE À THÈME
LE VENDREDI

Le Port du Collet
44760 Les Moutiers-en-Retz
☎ 02 40 21 10 27

la Maison
DE L'ECLUSIER

Huître Vendée
Atlantique Dupont

Vente au détail ou en gros
sur le site de production (de 9h à 18h30)
ou sur les marchés locaux

Zone Ostréicole de Lyarne - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 06 40 72 19 04 - 02 40 64 68 44
huitre-vendee-atlantique-dupont.com

La Petite Monastérienne

Pizzas, Salades, Galettes, Crêpes, Glaces
(Pizza à emporter sur commande)

Mayi et Jean Clément

Fermé le lundi soir, mardi. Ouvert 7j/7 Juillet et Août
Tél. 09 73 68 38 87

5 place de l'Eglise
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

DOMAINE DU SILLON CÔTIER

Nicolas FERRÉ
Vigneron récoltant

1^{ER} CHEMIN DE TRÉLEBOURG
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ
Tél. : 02 40 64 77 29
www.domaine-sillon-cotier.com

Boulangerie Pâtisserie

Sébastien Huline

Tél. 02 40 82 77 74

Place de l'Eglise Madame - Les Moutiers

EARL Anthony ÉCHARDOUR

LA FERME DU MOULIN DE BELLEVUE

- Élevage de vaches, porcs, moutons, volailles, lapins
- Production de légumes frais de saison, de fraises
- Oeufs de poules et canes
- Vente directe à la ferme dans le magasin ou sur commande

Ouvert :
Lundi, mercredi, jeudi : 14h30-18h30
Mardi : 16h30-18h30
Vendredi, samedi : 11h30-18h30

Elevage et production naturels à la ferme

Moulin de Bellevue - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. 02 40 64 39 18

Maître Thierry ROBVEILLE
Notaire

LES MOUTIERS EN RETZ
Maison avec terrain de 760m² comprenant un séjour, une cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc et garage.
Prix - 155 872 euros (Frais de négociation inclus)

LES MOUTIERS EN RETZ
Maison avec jardin de 500m² comprenant un séjour ouvert sur cuisine aménagée, une salle de bains, 2 chambres, wc, garage, débarras, petite pièce au dessus.
Prix - 171 320 euros (Frais de négociation inclus)

1, rue de la Gare - 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 40 02 - Fax 02 40 21 46 17

BOURGNEUF AUTOMOBILES
Agent

RÉPARATION TOUTES MARQUES
VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS

Nouvelles technologies :
climatisation, air-bag, injection, entretien...
Pré-contrôle technique gratuit

Z.A. des Jaunins - 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ
☎ 02 40 21 92 70
bourgneuf.automobiles@wanadoo.fr

RENAULT
La vie, avec passion



Comptes rendus sommaires des conseils municipaux

DU LUNDI 23 FÉVRIER 2015

I - DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Présentation lors du prochain Conseil Municipal.

1.2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE DIGUES

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement des digues du secteur des Moutiers en Retz / Bourgneuf en Retz.

A ce titre, le Conseil Municipal est informé du marché conclu avec ISL/EAU MEGA, pour un montant total (part commune) de 93 287,50 € HT.

II - SURVEILLANCE DE LA PLAGE DU PRÉ VINCENT - SAISON 2015

CONVENTION À CONCLURE AVEC LA FFSS 44 SNA ET CRÉATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSENTION):

VU l'obligation pour la Commune d'assurer la surveillance de la plage du Pré Vincent pour la saison estivale 2015 ;

APPROUVE la convention à intervenir avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 44 Sécurité Nautique Atlantique (FFSS 44 SNA) précisant les conditions d'intervention de celle-ci dans le cadre de la surveillance de la plage du Pré Vincent.

ATTRIBUE une participation, au titre de l'année 2015, de 2 463 € au profit de la FFSS 44 SNA.

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout acte y afférent.

DÉCIDE de créer trois postes de nageurs-sauveteurs saisonniers, à temps complet (35 Heures), du 1^{er} Juillet 2015 au 31 Août 2015 inclus, en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale, pour

des besoins saisonniers dont les rémunérations sont précisées dans la convention.

Les jours de congés sont payés.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la commune, Exercice 2015.

III - CONVENTION CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION « ROULE TA BILLE »

POUR LA RÉSERVATION DE 5 PLACES AU MULTI-ACCUEIL DE LA BERNERIE EN RETZ AU PROFIT DES FAMILLES MONASTÉRIENNES - AVENANT

Question retirée de l'ordre du jour du présent conseil municipal dans l'attente de complément d'informations.

IV - SUBVENTIONS COMMUNALES - RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 100-12-14

Le Conseil Municipal - par délibération du 15 Décembre dernier 2014 - a approuvé le règlement d'attribution des subventions communales.

Par courrier du 13 Février 2015, Monsieur le Sous-Préfet demande de rapporter cette décision afin de prendre en compte les observations émises, excluant :

- les critères de localisation du siège social et de l'activité principale
- la durée d'existence
- le seuil d'adhérents

comme conditions d'octroi des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 12 POUR - 0 CONTRE - 2 ABSTENTIONS):

RAPPORTE la délibération n° 100-12-14 du 15 Décembre 2014 afin de prendre en considération les observations de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.

V - PROPOSITION DE L'ASSOCIATION « ÉLAN MONASTÉRIEN »

DE DÉNOMMER LE TERRAIN DE PÉTANQUE SITUÉ RUE DE PRIGNY

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association « Elan Monastérien » en date du 26 Janvier dernier.

L'association propose d'honorer la mémoire de Monsieur Bernard BABONNEAU qui fut le fondateur du terrain de pétanque, situé Rue de Prigny, en donnant à cet endroit



le nom de « Bernard BABONNEAU ».

L'association a recueilli l'assentiment de la famille.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité (main levée : 1 POUR - 8 CONTRE - 5 ABSTENTIONS) :

CONSIDÉRANT que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la salle polyvalente située sur le site des terrains de pétanque a déjà fait l'objet d'une dénomination (salle Jean Varnier) ;

REDOUTANT que, pour cette raison, la dénomination

d'un terrain attenant soit susceptible de porter à confusion ;

N'ACCÈDE pas à la demande de l'association Elan Monastérien, sachant que cela ne remet aucunement en compte l'implication de Monsieur Bernard BABONNEAU.

Fait aux Moutiers en Retz,

Le 25 Février 2015.

Le Maire,

Pascale BRIAND

DU LUNDI 30 MARS 2015

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renonciations au Droit de Prémption Urbain exercées en Mars 2015.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les **comptes de gestion 2014** présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »
- budget annexe « SPIC office de tourisme »

2.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les **comptes administratifs 2014** présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »
- budget annexe « SPIC office de tourisme »

2.3 - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2014

2.3.1 - Budget Principal

Le Conseil, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2014 du Budget Principal comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).....161 221,59 €

2.3.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

Le Conseil, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2014 du Budget annexe « Logements Sociaux » comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)..... 1 448,42 €
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002)..... 16 950,24 €

2.4 - VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- TAXE D'HABITATION.....22,55 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI..... 16,81 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI.....43,65 %
- COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES.....21,07 %

2.5 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

2.5.1 - Budget Principal

À l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2015 : la section de fonctionnement s'équilibre à 2 044 000 € et la section d'investissement à 1 115 000 €.

2.5.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2015 « Logements Sociaux » : la section de



fonctionnement s'équilibre à 23 250,24 € et la section d'investissement à 1 450,00 €.

2.5.3 - Budget Annexe « SPIC Office de Tourisme »

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2015 « SPIC Office de Tourisme » : la section de fonctionnement s'équilibre à 117 000,00 € et la section d'investissement à 0,00 €

2.6 - EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

ATTRIBUE, selon les propositions de la Commission "Vie Associative - Fêtes - Animations", les subventions 2015 ci-après :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015	
	Montants 2015 votés	Vote
CATÉGORIE 1 - SPORT		
KARATÉ CLUB.....	1 300,00 €	A l'unanimité 13 POUR 0 CONTRE - 1 ABSTENTION
ÉLAN MONASTÉRIEN.....	0,00 € <small>participation de la commune autour du grand prix de la ville</small>	
CLUB NAUTIQUE (Investissement).....	7 000,00 €	
CATÉGORIE 2 - CULTURE ET ENVIRONNEMENT		
LES MERCREDIS DE PRIGNY.....	1 750,00 €	A l'unanimité 13 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION
ASS PATRIMOINE 2MB		
- Fonctionnement.....	100,00 €	
- Automne de la poésie.....	500,00 €	
- Châteaux de sable.....	50,00 €	
ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA BERNERIE.....	0,00 € <small>Une provision par la commune de sommes de financer et/ou de verser en subventions</small>	

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015	
	Montants 2015 votés	Vote
CATÉGORIE 3 - VIE SOCIALE		
ASSOCIATION FRANCESCO.....	400,00 €	A l'unanimité 13 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION
LES DÉCODEURS DE LA BME.....	100,00 €	
ROULE TA BILLE..... <small>Pour mémoire une convention a été conclue avec l'association "Roule ta Bille" pour le financement de 5 pass au multi-usage de la Berne au profit des familles monastériennes. Subvention maximale de 3000€ déléguée. La convention préfixée au 1er Juin 2014. La somme inscrite au budget 2015 comprendra à la subvention 2ème semestre 2014 + à la subvention 1er semestre 2015</small>	46 779,00 € (1) <small>(en 8 mensualités)</small>	
CATÉGORIE 4 - LOISIRS		
LE PATCH MONASTÉRIEN.....	100,00 €	A l'unanimité 13 POUR 0 CONTRE - 1 ABSTENTION
CATÉGORIE 5 - VIE SCOLAIRE		
AMICALE LAÏQUE.....	500,00 €	A l'unanimité 13 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION
ÉCOLE PUBLIQUE :		
o Coopérative scolaire - Transports musées/ sorties.....	500,00 €	
o Coopérative scolaire - Achats de matériels.....	500,00 €	
o Coopérative scolaire - Classe de découverte.....	3 000,00 €	
VOYAGES SCOLAIRES.....	35 € <small>à charge de la commune monastérienne admis dans un collège au lycée</small>	
CATÉGORIE 6 - AUTRES		
CHILDREN'S COM.....	650,00 €	A l'unanimité 13 POUR 0 CONTRE - 1 ABSTENTION
AMICALE DU CAMPING DE LA PLAGE.....	0,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	63 229,00 €	A l'unanimité 13 POUR 0 CONTRE - 1 ABSTENTION
PROVISION 2015.....	500,00 €	

RAPPELLE qu'une convention a été conclue, du 1^{er} Juillet 2014 au 30 Juin 2017, avec l'association « Roule ta Bille », octroyant une subvention conventionnelle pour la mise à disposition de 5 places au multi-accueil de La Bernerie au bénéfice des familles monastériennes (1).

VOTE une provision de 550 € pour faire face à d'éventuelles autres demandes de subventions.

2.7 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015 DE L'ASSOCIATION « COURIR AVEC »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (main levée) :

DÉCIDE d'octroyer - au titre de l'année 2015 - une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € à l'association « Courir Avec » des Moutiers en Retz pour l'organisation de la manifestation des 20 et 21 Juin 2015.

2.8 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015 DE L'ASSOCIATION « OZ L'ASSOS »

Dans le cadre de leur cursus, des étudiantes souhaitent - à travers leur association « OZ L'ASSOS » - organiser une journée thématique - destinée aux enseignants-stagiaires de leur promotion et en lien avec l'histoire des arts. Le sujet retenu est celui des marais salants et des diverses activités artistiques dédiées.

La journée serait organisée sur le territoire communal le 18 Juin 2015 autour de trois ateliers : poterie, visite du marais salant et photographie.

Afin de financer ce projet, l'association OZ L'ASSOS sollicite la commune pour obtenir une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (main levée) :

CONSIDÉRANT la commune doit répondre à certaines priorités et qu'elle ne peut donc faire face à toutes les sollicitations ;

CONSIDÉRANT qu'elle ne peut soutenir toutes les associations estudiantines ;

REJETTE la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association OZ L'ASSOS.



III - TRAVAUX DE VOIRIE 2015

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU TITRE DU FDSC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes (FDSC), une subvention pourrait être allouée pour les travaux de voirie 2015 à engager au niveau :

- de la Rue des Sables.
- de la Route du Collet (de Dinet au Lancastria).
- de l'Avenue de la Mer.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération pourrait s'établir comme suit :

• Montant HT des travaux de voirie 2015	58 654,60 €
• Subvention Conseil Général (20 % - plafonnée à 13 000 €)	11 730,92 €
• Reste à charge de la commune	46 923,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (main levée) :

DÉCIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique, au titre du Fonds de Développement Solidaire des Communes, afin de financer les travaux de voirie 2015.

ADOpte le plan de financement prévisionnel présenté.

CHARGE Madame le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.

IV - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA LANterne DES MORTS

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune des Moutiers en Retz est détentrice d'un patrimoine culturel mobilier et immobilier remarquable.

Madame le Maire explique qu'un projet de restauration de la Lanterne des Morts est à l'étude : il s'agit de réaliser des travaux complets de rejointoiement de la lanterne.

Cet édifice étant classé monument historique, sa restauration est éligible à des subventions.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

• Montant HT des travaux	4 975,62 €
• Subvention DRAC (40 %)	1 990,25 €

• Subvention Région (20 %)	995,12 €
• Subvention Département (20 %)	995,12 €
• Reste à charge de la commune	995,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (main levée) :

DÉCIDE de solliciter une subvention - au titre de l'année 2015 - auprès :

- de la DRAC, à hauteur de 40 %.
- de la Région des Pays de la Loire, au titre de la restauration et de la valorisation du patrimoine protégé, à hauteur de 20 %.
- du Département de Loire-Atlantique, au titre de l'aide à la restauration et à la valorisation des monuments historiques, à hauteur de 20 %,.

afin de financer une partie des travaux de restauration de la coupole de la Lanterne des Morts (monument classé) estimés à la somme de 4 975,62 € HT.

V - IMPLANTATION D'UN CHALET DE VENTE DE GLACES PENDANT LA SAISON ESTIVALE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC LE GAEC L'AIR MARIN - SAISON 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 2122-1 et suivants ;

DÉCIDE de mettre à disposition, à titre précaire et révocable, un espace appartenant au domaine public communal, situé dans le square de la mairie, au profit du GAEC DE L'AIR MARIN pour l'installation d'un chalet de vente de glaces, selon les modalités suivantes :

- occupation d'une surface $\leq 5 \text{ m}^2$.
- autorisation délivrée du 1^{er} Juillet 2015 au 31 Août 2015.
- montant de la redevance : Cent Euros par mois (100 €/mois).

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'occupation précaire correspondante ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRÉCISE que l'autorisation est délivrée sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations administratives et réglementaires nécessaires.



VI - PERSONNEL COMMUNAL

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE ANNÉE 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, et 26-1,

VU le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, pour la période du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DÉCIDE de verser au Centre de Gestion la redevance correspondante en fonction du nombre d'agents affiliés et du tarif par visite fixé par le conseil d'administration du Centre de Gestion (pour 2015, le taux de cotisation est de 0,20 % de la masse salariale et le tarif de la visite de 52,30 €).

VII - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE CONVENTION À CONCLURE AVEC LA FDGDON 44 ET DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT COMMUNAL

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) 44 est un syndicat professionnel agricole chargé de l'organisation de campagnes de lutte contre les organismes nuisibles (rongeurs aquatiques, taupes, chenilles urticantes...) et contre les plantes envahissantes.

Dans le cadre de ses missions, la FDGDON 44 a mis en place un plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique pour limiter la prolifération.

Introduit en 2010 en France, le frelon asiatique ne fait que progresser depuis sur le territoire national.

La commune est confrontée à la présence de nids qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité.

C'est pourquoi Madame le Maire propose d'adhérer au plan de lutte de la FDGDON 44 par la signature d'une convention de partenariat et la désignation d'un référent communal.

Les missions de ce référent sont les suivantes :

- identifier et authentifier les nids de frelons asiatiques
- déterminer le niveau d'urgence de leur destruction
- évaluer leur hauteur et les moyens à mettre en œuvre pour leur enlèvement
- renseigner la fiche de notation
- assurer l'interface avec la FDGDON 44

Monsieur BRUGUET, apiculteur, s'est proposé pour assurer cette fonction et être désigné « référent communal ».

La FDGDON 44 s'engage à assurer la coordination technique de la lutte, la formation de l'interlocuteur communal et de son éventuel suppléant.

La destruction des nids étant réalisée par « l'entreprise prestataire » retenue par la FDGDON 44, la commune devra s'engager à financer (pour les interventions réalisées sur le domaine privé) le coût TTC de l'intervention à hauteur d'un pourcentage à définir. Le solde TTC de l'intervention sera directement facturé par « l'entreprise prestataire » au particulier.

Les interventions pour la destruction de nids réalisées sur le domaine public et dont la commune est gestionnaire seront prises en charge à 100% par la commune.

Madame le Maire précise que la participation financière de la commune pour des enlèvements sur terrain privé est destinée à favoriser la lutte contre ce nuisible car des habitants pourraient être tentés de ne pas intervenir pour des raisons financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION) :

APPROUVE les dispositions de la convention à conclure avec la FDGDON 44.

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention.

FIXE la participation communale (pour les interventions sur le domaine privé) à hauteur de 50 % du coût TTC de l'intervention.

Le solde TTC de l'intervention sera directement facturé par « l'entreprise prestataire » au particulier. Les interventions pour la destruction des nids



réalisées sur le domaine public et dont la commune est gestionnaire seront prise en charge à 100 % par la commune.

FIXE la subvention globale à verser à la FDGDON 44 à la somme de TROIS CENTS EUROS.

DÉSIGNE Monsieur BRUGUET référent communal « frelon asiatique » de la commune des Moutiers en Retz et Monsieur BERNIER, référent suppléant.

VIII - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

VU la délibération du Comité du S.A.H. du 6 Février 2015 relative à l'adhésion de la Commune de Beauvoir sur Mer au territoire du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire ;

VU le projet de statuts ;

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire intégrant la Commune de Beauvoir sur Mer dans son territoire.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

IX - PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE AVIS DE LA COMMUNE

La mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation conduit à arrêter sur chaque grand bassin hydrographique un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) avant la fin de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION) :

ÉMET un avis favorable au projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021, sous réserve des observations suivantes :

- que les cartes présentées dans le cadre de ce plan soient cohérentes avec les études déjà réalisées.
- que le planning des travaux engagés sur le territoire de la Baie de Bourgneuf en Retz ne soit pas remis en cause par ce plan.

Fait aux Moutiers en Retz,
Le 31 Mars 2015
Le Maire,

Pascale BRIAND

Le budget municipal voté au conseil municipal du 30 mars 2015 a fait l'objet d'une présentation dans l'Écho N° 10 (printemps 2015)



ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

COUVERTURE - CARRELAGE - CLÔTURE - DALLAGES

Gilles LAMIS

33 route de Moraudeau
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ

Tél./Fax 02 40 82 19 93

Port. 06 22 95 94 86



TOUT AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Dépannage informatique

Jérôme Descoins

02 40 64 73 68

06 83 07 14 65

Microsoft
CERTIFIED

Professional

La Bernerie / Les Moutiers



**MAÇONNERIE
TERRASSEMENT
COUVERTURE**

Neuf et Rénovation

Sarl Caillaud Frédéric

86 route de la Bernerie
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ
Tél./fax : 02 51 74 64 68
Port. 06 08 75 18 67
E.mail : sarlcaillaud@orange.fr

Maçonnerie



GUILLOU Joseph
25, rue de la Source
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
Tél. : 02 40 82 79 14

Carrelage - Placoplatre - Couverture

RETZ ELEC'

PIERRE Simon

ELECTRICITE GENERALE

NEUF - RENOVATION - DEPANNAGE 7/7
CHAUFFAGE - VENTILATION

TEL : 06.18.90.31.39 / 02.51.74.50.87

4 IMPASSE MAGELLAN
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
retzelec@gmail.com



CARRELAGE

DALLAGE

FAIENCE

02 40 82 80 09

06 60 20 37 54

cedric.lebec@gmail.com

44760 Les Moutiers en Retz

Moutiers Plomberie

06 76 55 77 53

moutiers-plomberie@orange.fr

Sylvain Le Men

4 chemin de la Sapinière

44760 Les Moutiers en Retz

PINSON et FILS

47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

MAÇONNERIE

CARRELAGE - COUVERTURE

Port. 06 22 51 19 83



La mairie vous informe PAVILLON BLEU 2015



Le programme Pavillon Bleu est mené au niveau international par une association non gouvernementale à but non lucratif appelée la FEE (Foundation for Environmental Education).

Progressivement, le Pavillon Bleu est devenu un écolabel reconnu internationalement par les touristes et les voyageurs.

Ce programme tend à promouvoir le développement

durable des zones côtières et des eaux intérieures à travers des critères d'excellence en matière d'éducation et d'information à l'environnement, de gestion environnementale, de gestion de la qualité de l'eau et des milieux, de sécurité et de services...

Pour les communes, participer au programme Pavillon Bleu, c'est s'engager sur le long terme et suivre des recommandations émises chaque année par les jurys. Cette

démarche donne le temps aux élus de faire émerger et s'approprier un réel projet qui répond aux exigences du développement durable.

En 2015, le jury international a décidé d'accorder à nouveau la labellisation Pavillon Bleu à notre commune.

Plan départemental canicule

Un plan canicule a été instauré dans chaque Département depuis l'épisode caniculaire de l'été 2003. En effet cet été là avait permis de mettre en évidence la vulnérabilité d'un nombre important de personnes âgées.

Déclenché par le Préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule.

Dans ce cadre, **le maire** de chaque commune **est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées**, et de tenir à jour un registre nominatif confidentiel.

Le Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée monastérienne, **assure la gestion de ce registre.**

L'inscription gratuite et facultative sur le registre confidentiel permet une vigilance active, voire une intervention ciblée.

Notre but est de pouvoir vous contacter en cas d'urgence et de vous apporter notre soutien.

Cette année encore le Centre Communal d'Action Sociale renouvelle son action relative au Plan Canicule.

**Pour tous renseignements complémentaires
CCAS - Place de l'Eglise Madame - Tél. : 02 40 82 72 05**



Transport solidaire : création des Retz'chauffeurs

Les Retz' chauffeurs est une association organisatrice de transports accompagnés solidaires moyennant une participation de 0,20€/km. Elle vient en aide aux personnes qui ne disposent pas de moyens de transport et résident sur le canton de Pornic.

L'association est à la recherche de chauffeurs bénévoles (une indemnisation des frais de véhicules est prévue).

**Collectif Retz'chauffeurs,
contact 07 83 85 30 12**

Poste de sauvetage



Comme l'an passé la surveillance des plages sera assurée par l'association française de sauvetage et de secours 44 pour la période du 1^{er} juillet au 31 août inclus.

Trois maîtres nageurs sauveteurs se relayeront durant les deux mois d'été.



L'Action municipale

Lutte contre le frelon asiatique



La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) 44 est un syndicat professionnel agricole chargé de l'organisation de campagnes de lutte contre les organismes nuisibles (rongeurs aquatiques, taupes, chenilles urticantes...) et contre les plantes envahissantes.

Dans le cadre de ses missions, la FDGDON 44 a mis en place un plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique pour en limiter la prolifération.

Notre commune a décidé d'adhérer, par la signature d'une convention

de partenariat et la désignation d'un référent communal, à la lutte collective contre le frelon asiatique

Les missions de ce référent sont les suivantes :

- identifier et authentifier les nids de frelons asiatiques
- déterminer le niveau d'urgence de leur destruction
- évaluer leur hauteur et les moyens à mettre en œuvre pour leur enlèvement
- renseigner la fiche de notation
- assurer l'interface avec la FDGDON 44

M. BRUGUET - 06 06 42 03 85, apiculteur, s'est proposé pour

assurer cette fonction et être désigné « référent communal ».

La destruction des nids étant réalisée par « l'entreprise prestataire » retenue par la FDGDON 44, la commune s'engage à financer (pour les interventions réalisées sur le domaine privé) le coût de l'intervention à hauteur de 50%. Le solde TTC de l'intervention sera directement facturé par « l'entreprise prestataire » au particulier.



Partenariat avec le laboratoire IFSTTAR LITTORAL - SURVEILLANCE DES DIGUES

Dans le cadre du projet VIBRIS, financé par la région Pays de la Loire, nous menons une action de recherche visant notamment au développement de méthodes de surveillance des digues maritimes. Nous travaillons à la mise au point d'un dispositif pérenne d'enregistrement des vibrations générées par les vagues, et qui se

propagent dans le corps de digue. Ces vibrations sont des ondes mécaniques qui nous renseignent sur la structure de la digue et permettent d'envisager un suivi temporel de son état. La mairie des Moutiers-en-Retz nous a permis de tester nos méthodes dans de bonnes conditions, en fermant la circulation aux piétons durant

deux demi-journées sur une petite portion du boulevard de l'Océan, entre la rue des Fresches et la rue de Roches Rouges. Nous souhaitons effectuer des mesures sur ce site sur une base mensuelle ou bimestrielle, et remercions les Monastériens de leur compréhension quant à la fermeture ponctuelle de cette portion de digue.

Anaëlle Joubert & Mathieu Le Feuvre, Laboratoire Géophysique et Évaluation Non Destructive - IFSTTAR

Chenilles processionnaires du pin

Campagne de lutte 2015

Cette année encore, la FDGDON 44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (bacille de Thurings), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Elle a lieu à l'automne, période pendant laquelle

les chenilles ingèrent une grande quantité de feuillage.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 4 septembre 2015.

Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la FDGDON 44 au 02 40 36 83 03 ou consulter notre site www.fdgdon44.fr





Les 50 ans du Club Nautique

François-Xavier Drogou et Bernard David ont bien voulu nous parler du Club Nautique, du passé, de l'avenir et des festivités organisées à l'occasion du cinquantenaire.



Le Pré Vincent 1965

En 1965, trois amis passionnés de voile, Messieurs Martin, Patureau et Georget décident de créer une association autour de la voile.

Dans nos souvenirs d'enfance, ces trois amis enseignaient la voile à leurs enfants, aux copains des enfants...

L'association loi 1901 est enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Nazaire sous le numéro 3968.

En 1969, l'association devient École de Voile avec des moniteurs officiels.

Un premier local est construit avec la commune des Moutiers.

Il sera agrandi en 1996 toujours avec le concours de la mairie et inauguré par le maire Philippe Fontaine.

Le Club est installé sur la Base Nautique Claude Georget, rue du Sauvetage aux Moutiers.

Aujourd'hui il se compose d'un conseil d'administration de 15 membres tous bénévoles, mais aussi de 2 permanents professionnels de la voile,

Vincent Bastien et Sylvain Moinier, respectivement directeur et adjoint de l'école de voile.

Ils sont assistés pendant la haute saison par 4 moniteurs diplômés (CQPAAMV) professionnels, et 8 aide-moniteurs encadrant les différents stages et cours de voile.

Grâce à ces formateurs diplômés, le club est habilité à former des moniteurs et à délivrer des diplômes. Il assure l'enseignement,

la formation professionnelle de la voile de loisir ainsi que la voile de compétition.

Le club fonctionne toute l'année : de septembre à juin pour la voile scolaire et d'avril à octobre pour la voile d'été.

Cela représente 875 stages de voile scolaire, 625 stagiaires d'été.

Une activité de voile encadrée hebdomadaire est régulièrement suivie tous les samedis par 38 personnes.

Près de 170 personnes sont membres actifs du club.



Le Club Nautique Base Georget 2015

Plus de 1000 personnes ont fréquenté l'école de voile l'an passé toutes activités confondues.

25 catamarans de quatre types différents équipent l'école et sont entretenus tout au long de l'année. Le club possède également une flotte de cinq embarcations de sécurité, dont une fortement motorisée pour assurer des interventions rapides sur tous les plans d'eau environnants de la baie de Bourgneuf.

Les adhérents participent régulièrement à différentes compétitions départementales, régionales, nationales et internationales.

Des champions Monastériens, Daniel Ferré (JO Séoul), Jean-Yves

Hasselin (Vendée Globe) et Karine Jaunet (JO Barcelone) s'y sont distingués.

Le Président Drogou insiste sur la vocation du club qui est de permettre au plus grand nombre de découvrir et pratiquer la voile.

A l'avenir le développement de nouvelles activités tels que le Stand-Up Paddle et le Kayak compléteront les activités déjà en place.

Pour la saison d'été 2015 les cours de voile se dérouleront du 6 juillet au 28 août.

L'activité de voile encadrée le samedi est en place depuis le mois de mars.

Contact : cn.moutiers@orange.fr

<http://www.clubnautiquedesmoutiers.fr/>

[https://fr-fr.facebook.com/pages/](https://fr-fr.facebook.com/pages/Club-Nautique-des-Moutiers-en-Retz/151180721585507)

Club-Nautique-des-Moutiers-en-Retz/151180721585507

Téléphone : 06 75 32 39 79

La commune, qui participe au fonctionnement du Club Nautique par la mise à disposition d'un bâtiment et l'attribution d'une subvention, rappelle aux familles qu'elle alloue une aide financière à chaque enfant de la commune inscrit au club.

LE CINQUANTAIRE

Les festivités du cinquantaire débuteront dès le mois de juin par un "brocante de la mer", qui se déroulera au Pré Vincent le **samedi 20 juin 2015**, en même temps que la fête de la musique et une importante compétition de la série dériveur Vaurien, inscrite au programme national depuis près de vingt ans.

Deuxième rendez-vous important : une exposition photographique et documentaire sur les 50 ans d'histoire du Club Nautique des Moutiers en Retz. Salle d'exposition de l'Office du Tourisme du **27 juillet au 2 août**.

Les documents historiques ou photographiques des Monastériens sont les bienvenus.

Contact :

bernard.david.perso@gmail.com

Le point d'orgue : le Cinquantaire - Les 15 et 16 août 2015

• Samedi 15 août

Activités nautiques, à marée haute : Coupe des OFNI (objets flottants non identifiés).

Inscription et règles de course

Bernard David/ Yvan Nicolas

Tél : 06 80 84 51 35

Mail :

bernard.david.perso@gmail.com

• Dimanche 16 août

Déjeuner d'anniversaire sur la base nautique, à 13h00, sur réservation au Club Nautique les jours précédents.

Contact :

cn.moutiers@orange.fr

Pour clôturer le cinquantaire...

Jeux de boue et de plage, à marée basse, ouverts à tous.

Inscriptions au Club Nautique.

Les associations nous informent

Les Journées Monastériennes

L'association a vu le jour en début d'année, elle a pour objectif d'animer et d'organiser des événements dont le Téléthon, dans la commune et (pourquoi pas) hors commune.

Au programme, deux soirées crêpes et galettes saucisses le 11 juillet et le 2 août. Cette dernière permettra d'organiser la journée du Téléthon du 5 décembre prochain.

Rejoignez-nous, nous avons besoin de bonnes volontés !

contact association :
catherine.bonnet2@bbox.fr



Les membres du bureau, sont Catherine BONNET présidente, Michel TRIDON vice-président, Annick TRIDON, secrétaire, Michelle COUTSOULIS trésorière, Henriette COEN-UREL, Mylène DUPIN font parties également du bureau.



Les Mercredis de Prigny

choral. Ces concerts ont lieu à 21h précises à la chapelle.

Nous vous conseillons de consulter notre site internet :

www.lesmercredisdeprigny.fr

Sur ce site, vous trouverez des informations relatives aux artistes, leur répertoire et des photos.

Le programme de cet été sera affiché dans les offices du tourisme, à la mairie, dans les magasins, restaurants et campings.

Nous vous informons également de l'ouverture des portes de la chapelle de Prigny, les mercredis après-midi de l'été, de 14h à 18h. Des visites guidées seront effectuées par les bénévoles de l'association, ainsi que lors des 2 journées du patrimoine les 19 et 20 septembre 2015, mêmes horaires.

Bonne saison musicale. Le nouveau président, M. Roger Brosseau.

Groupement de Sauvegarde du Port du Collet



Les Rendez-vous du COLLET auront lieu le 12 juillet

Le programme :

12 juillet 2015 le port du Collet s'anime.

De 8h30 à 18h vide-greniers sur l'ancien terrain de camping

A partir de 14h30 promenade en mer

Bar et restauration rapide toute la journée

Renseignements et réservation : M. Jean Michel RONCIN - 06 76 88 17 06 - 02 40 02 27 25



Surya Yoga

L'association Surya Yoga propose depuis septembre 2014 des cours de Yoga pour tout public.

Différents horaires sont proposés tout au long de la semaine.

- Mardi 10 h 15 - 11 h 15 :
cours enfants - parents

Pour partager et vivre une pratique avec son jeune enfant.

- Lundi 19 h - 20 h15
Cours adultes.
- Mardi 19 h 15 - 20 h30
Cours adultes.
- Vendredi 10 h 11 h 15
Cours adultes.

Salle Jean Varnier, Petite salle (Les Moutiers en Retz)

Un cours d'essai gratuit est proposé par l'association afin de pouvoir découvrir l'activité et l'enseignement proposé.

Professeur : Laurence Alexandre- Guérinel,

Formation à L'Ecole Française de Yoga de l'Ouest.

Contact : 02 44 06 11 01



De belles journées se profilent, une envie de jouer au tennis ?

Club de tennis

Pas de problème vous pouvez réserver votre cours :

- **Du 29 Juin au 2 Septembre :**

A PROXI SUPER 4 place de l'église Les Moutiers en Retz
Tous les jours de 13h00 à 18h00

- **En dehors de ces dates, réservation au : Tel : 0652310758**
(VOUS DEVREZ PRENDRE ET RENDRE LES CLES A L'ADRESSE QUI VOUS SERA INDIQUEE)

- Heure normale: 8€ (Toute l'année pour les non adhérents)

- Juillet et Aout : Heure Club: 4€

Gratuit le reste de l'année aux adhérents du club

Réservation Gratuite aux **membres du club** jusqu'au 01/07/2014. Pensez à adhérer ou renouveler votre abonnement.50€ pour l'année 2014.

Nota : L'utilisation des courts implique le respect du règlement intérieur. L'utilisateur ne doit pas faire l'objet d'une contre-indication à la pratique du Tennis. Tout cours occupé de façon illicite fera l'objet d'une pénalité. Le contrevenant se verra appliquer une amende représentant 3 fois le montant de l'heure facturée (Délibération du 1^{er} juillet 1994).

Pour tous renseignements : J.C. BORDIER
1 Rue Félix Guillou - 44760 Les Moutiers en Retz
Tel : 02 53 79 02 75 - 06 14 35 45 59

Union Nationale des Combattants



Evolution des critères d'attribution de la carte du combattant.

Loi de finances 2014 : depuis le 1^{er} janvier 2014, la carte du combattant peut être attribuée à tous les militaires qui ont participé aux opérations en Afrique du Nord (AFN) durant 4 mois consécutifs y compris après le 2 juillet 1962, à la condition que cette date soit incluse dans leur séjour.

Loi de finances 2015 : A compter du 1^{er} octobre 2015, la carte du combattant pourra être attribuée à tous les militaires

ayant participé depuis 1964 à une opération extérieure pendant au moins 120 jours consécutifs ou non.

Pour mémoire, la carte du combattant ouvre actuellement droit :

- à la retraite du combattant à l'âge de 65 ans (à partir de 60 ans dans certains cas particuliers)
- au port de la croix du combattant
- au titre de reconnaissance de la Nation

- à la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'Etat qui bénéficie d'avantages fiscaux
- à une demi-part de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à partir de 75 ans
- à la qualité de ressortissant de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
- au privilège de recouvrir le cercueil d'un drapeau tricolore.



L'ÉLAN MONASTERIEN

Les terrains de pétanque de l'ÉLAN MONASTERIEN ont été remis en état par la Municipalité.

Nous vous invitons à venir nombreux nous retrouver tous les mardis de cet été pour les concours ouverts à tous en Juillet et Août.

L'année passée vous étiez 862 joueurs à venir apprécier la convivialité et l'esprit sportif qui règne sur les plateaux de la rue de Prigny.

Cette année le Club participe à une initiation à la Pétanque des élèves de l'école des Moutiers en collaboration avec la Municipalité.

Le 25 mai a eu lieu le second Challenge Jean-Claude COËSLIER réservé aux licenciés et le 17 juin une compétition de Vétérans.

Le 14 juillet, le Club organisera un nouveau vide-greniers devant la salle Jean Varnier, et espère autant de succès que l'année précédente.

Les concours d'été auront toujours lieu en juillet et août (3 concours A - B et C avec récompenses et trophées).

Le 5° Grand Prix de la ville des Moutiers réservé aux licenciés (1+1 autorisé) aura lieu le 8 Août 2015

à partir de 10 h (jet du but) avec la participation de la Municipalité et de nos sponsors.

Le 15 Août aura lieu un second vide-greniers.

Les concours internes, et les entraînements (le mardi et le vendredi à partir de 14 h) ont repris et ont toujours autant de succès, tout le monde, petits et grands, féminines ou masculins, peuvent venir jouer (nous sommes à ce jour 28 licenciés et 6 adhérents).

La Présidente, C. COESLIER

Pour tous renseignements : Tél. : 02 40 21 28 55 ou 02 40 82 59 49

Francesco



LA TROUPE DE
« L'ASSOCIATION FRANCESCO »
aux Moutiers en Retz

« LES TROUBADOURS DE LA JOIE »

Seront heureux de vous présenter leur spectacle :

LE CIRQUE DE ZIGOTO
A la salle Jean Varnier le
8 novembre 2015 à 15h

Pensez dès à présent à réserver cette date pour les encourager.

AMPRI

(Association Monastérienne de Protection face aux Risques d'Inondations)



Les grandes marées hivernales se sont passées sans problème : à chaque fois, la mer était calme, pas de vent et pas de dépression barométrique.

Tout était prêt : les sacs de sables et les palplanches en

protections littorales et chez les habitants.

Les prochaines grandes marées sont pour fin août (114) et fin septembre (117).

Nous habitons un bord de mer, il faut donc vivre avec les marées et la météo !

Connaître notre cadre de vie, connaître ses vulnérabilités pour mieux se prémunir des risques littoraux : pour cela fin juillet, l'AMPRI vous propose une sortie de Bouin à Notre Dame de Monts sur la côte dunaire impactée par le Programme d'actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI) qui concerne aussi notre commune.

Rendez-vous également à notre vide-greniers du 2 août !

10, avenue de la Mer Les Moutiers
ampriauxmoutiersenretz@gmail.com



L'association du Sourire monastérien

- **Le 14/01/2015** - Assemblée générale - très bonne participation, modification du bureau M^{me} Martinat, vice-présidente se retire, M^{me} Verchain prend la succession, suivi du repas annuel .
- **Le 03/05/2015** - Participation au Marché aux Puces, expo/vente de nos travaux fait par notre atelier, malgré le temps, journée agréable.
- **Le 12/06/2015** - Sortie d'une journée Château Gontier

ACTIVITES A VENIR :

- **Le 18/19 JUILLET 2015** - Expo/vente à la salle des Magiciens de 10h à 18h (travaux, crêpes, loterie)
- **Le 05/09/2015** - Participation au FORUM DES ASSOCIATIONS
- **Le 16/10/2015** - Sortie au cinéma
- **Le 05/12/2015** - Participation au 13^{ème} Téléthon
- **Le 13/12/2015** - 3^{ème} MARCHE DE NOEL à la salle Jean Varnier



La secrétaire : Josiane LE GUILLOUX - **La présidente :** Henriette COEN UREL

Association Patrimoine Marche de Bretagne Marais breton

PROGRAMME et Nouveautés 2015

- **Marche du sel** Samedi 27 juin de 9 h 30 à 12 h. RV à la Mairie, visite du four à sel.
- **Conférence - promenade historique** autour du Collet. Le Samedi 27 juin à 14 h 30 Durée 1h30 Rendez-vous à la Passerelle du port du COLLET 3 € par adulte, gratuit pour enfant de moins de 15 ans. Inscriptions à l'Office du Tourisme.
- **Visite du marais** « Tenue de marreil » : Production de sel : saline et four (les mardis, mercredi et jeudi) du 7 juillet au 30 août, à 18 h 00 : Espace naturel et « humain » : L'exploitation expliquée.
- **Aperçu des oiseaux** en vol au coucher du soleil, les mardis soir du 22 juillet au 18 août, et pour la 1^{ère} fois au lever du soleil à 7 h Rendez-vous chemin du Lancastria le mercredi 5 août.
- **Portes ouvertes et exposition** sur la restauration de la saline Tenue de Mareil dirigée par l'Association Patrimoine 2MB les 23 juillet et 6 août de 14 h30 à 18 h30, gratuit sans réservation.
- **Marchés**, vente de sel, les jeudis et samedis matin, du jeudi 9 juillet au samedi 29 août, et présence aux 2 Marchés artisanaux les mercredis 15 juillet et 12 août.
- **Concours de construction de sable** : Enfants thèmes libre et adultes : Mercredi 22 juillet plage du Pré Vincent et Mercredi 12 août : Grande plage (avenue de la Mer).
- **Illumination des épis** : Des Roches Rouges au coëf Barraud, selon le temps, à partir de 21 h 30 Les jeudis 23 juillet et 13 août. Apportez vos bougies !
- **Assemblée générale** annuelle de l'Association, le mardi 5 août 2015 à 10 h 30 salle J. Varnier suivie vers 11 h 45 d'exposés sur l'actualité et du verre de l'amitié.

Projet de reconstruction d'une « Chatte »

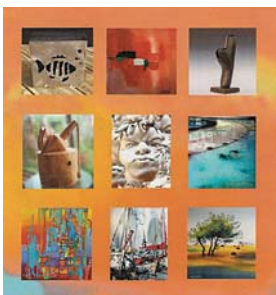
Notre Association, issue de la richesse de notre village, de son histoire et de ses savoirs techniques, après avoir restauré une saline, a lancé le projet de « reconstruction » d'une Chatte en 2003. Celui-ci prend aujourd'hui

une toute autre dimension du fait de la reconnaissance par Monsieur Eric Rieth directeur de recherche au musée national de la Marine, de la place de la Chatte dans l'histoire de l'archéologie navale.

Cette reconnaissance pourra se révéler capitale dans la perspective du lancement d'ici moins d'un an d'une souscription publique soutenue par une Fondation (dossier en cours).

Des artistes s'associent...

Pêcheurs d'art



C'est sous ce joli vocable que neuf artistes des Moutiers et de Bourgneuf s'associent le temps d'un été à l'Atelier de Mati. Dans ce port du Collet aux confins de la mer et du marais, écrin naturel des formes épurées et des couleurs improbables, venez découvrir les éclats de lumière insérés dans la transparence, les distorsions de la matière, les reflets de rêves colorés de nos artistes.

Les artistes exposants : l'artiste verrier Françoise Coëslie, les sculpteurs Nath, Joce Ropert, Thierry Lecordier, Gérard Voisin et les peintres Mati, Ginette Tayllamin, Jean Pierre Deleville, Edouard Renaud.



**L'atelier de Mati, au port du Collet
(près de la crêperie Les Épis)
Tél. 06 61 14 44 81.**



- Du 14 au 17 mai et du 17 au 20 septembre, exposition de tous les artistes
- Du 18 au 21 juin, Françoise Coëslie et Edouard Renaud
- Du 23 au 26 juillet, Ginette Tayllamin et Joce Ropert
- Du 20 au 23 août, Thierry Lecordier et Jean-Pierre Deleville.

Entreprise  Allais
La Corbellière 44210 Pornic
Tél. 02 40 82 00 87 - Fax 02 40 82 85 03

- Démolition
- Terrassement
- Abattage d'arbres
- Assainissement
- Travaux publics
et particuliers
- Enrobés



PATRICE ENTRETIEN & VITRERIE

Bel Essor - Le Clion sur Mer
44210 PORNIC

Tél./Fax 02 40 21 70 73
patricebeillard@aol.com

JOLLY CHARPENTE

Travaux Maritimes
Charpente - Ossature Bois



ZA Les Jaunins - 44580 Bourgneuf en Retz

Tél. 02 40 21 42 40

www.jolly-charpente.com

LEURL ARDOIS ALAIN

Entreprise & Particulier



SERRURERIE • MÉTALLERIE • FORGES

- PORTAILS • AUTOMATISME
- GARDE-CORPS • ESCALIER

ZI du Moulin Neuf - 44760 LA BERNERIE EN RETZ
Tél. 02 40 82 73 33 - Fax 02 51 74 61 27

POMPES FUNÈBRES

Allain

SALONS FUNÉRAIRES

ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES

DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE

CONTRATS OBSÈQUES

16, rue de Nantes - 44320 ARTHON-EN-RETZ

Tél. 02 51 74 57 94

Ag 9844306

35, rue Jean du Plessis - 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ

Tél. 02 40 64 61 07

Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ

Tél. 02 40 21 93 30

Ag 200044328



GAUTREAU VIDANGE

Intervention rapide
véhicules reliés
par téléphone

VIDANGE - CURAGE - DEBOUCHAGE - ASSAINISSEMENT

La Gare

44320 ST-PÈRE-EN-RETZ

02 40 27 14 34

- Vidanges toutes fosses
- Débouchage d'égouts
- Nettoyage de puits
- Dégazage de cuves à fuel
- Retraçage de canalisations
souterraines
- Inspection vidéo

BREHARD

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

ZA le pont neuf 44320 SAINT PERE EN RETZ

Tél : 02.40.21.70.78 - Fax : 02.40.21.86.16

secretariat@brehard-tp.fr

Les Moutiers d'Hier à aujourd'hui

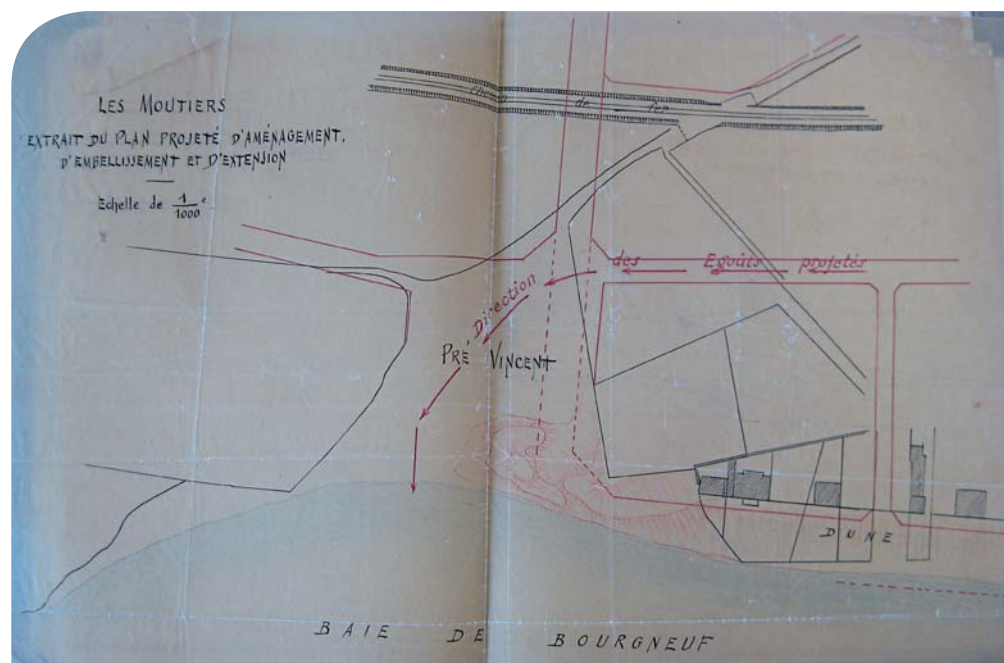
Le premier plan d'urbanisme des Moutiers en Retz

Parmi les grandes questions structurelles que la commune des Moutiers a abordées dans cette première année de mandature, figurent la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL). Voici comment la commune abordait ces problématiques il y a près d'un siècle, au temps des premiers balbutiements de « l'art Urbain ».

La notion d'urbanisme naît au début du XX^e siècle. La loi du 14 mars 1919 impose aux villes de plus de 10 000 habitants de se doter d'un « Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » (PAEE). La contrainte est étendue aux « stations balnéaires, maritimes, hydrominérales, climatiques, sportives et autres, soumises à la taxe de séjour, dont la population augmente de 50% ou plus à certaines époques de l'année... » La notion de station climatique, statut auquel aspire la commune des Moutiers, est définie dans la loi du 24 septembre 1919 qui invente dans le même texte la « taxe de séjour » pour ces communes. Celle-ci doit être affectée exclusivement aux travaux d'assainissement ou d'embellissement prévus par la même loi.

Lorsqu'est établi le PAEE des Moutiers, le 22 mai 1921, une enquête a abouti à une réponse favorable à l'érection de la commune en station climatique.

Le document se présente sous forme d'un rapport de 9 pages accompagné d'un plan. Il débute par un examen de la situation géographique et géologique de la commune et par des considérations générales sur son développement. Au chapitre « rivage » il constate le recul du trait de côte et l'érosion de la dune



devant le bourg qui ont nécessité la construction d'une digue de protection à la fin du XIX^e siècle. Il identifie le point critique du Pré Vincent à la jonction des falaises anciennes et du marais. Le bourg est situé à 400m de la limite des hautes mers et isolé de celle-ci par un cordon dunaire qui tend à se reconstituer en arrière de la digue et par le marais dont le niveau est inférieur à celui des hautes mers.

Après des considérations climatiques, le rapport constate le manque de plantations arborées dans la commune et la seule présence de douves et fossés en avant du bourg pour faire office de réseau d'assainissement. Un rapide historique de la commune

rappelle la construction des premiers chalets sur la côte dans les années 1880, après l'arrivée du chemin de fer. La description des monuments historiques, recense l'église et la lanterne des morts et « quelques vieux murs du XI^e siècle, restes de l'Église-Madame... »

L'état sanitaire de la station est jugé bon bien que l'évacuation des eaux usées par les fossés et aqueducs soit jugée assez imparfaite. Un petit lavoir public rudimentaire et un abattoir défectueux sont cités dans les équipements publics.

Un programme d'aménagement est alors adopté par la municipalité. Il prévoit en premier

d'Hier à Aujourd'hui

lieu le dégagement du centre-bourg par la suppression de l'enclos situé en avant du presbytère (mairie actuelle) et la création d'un square planté d'arbres dans lequel on conserverait le vieux puits et les murs résiduels de l'Église Madame. Le terre-plein encadrant la lanterne des morts formerait avec le côté nord de l'église et le monument aux morts « le joyau artistique des Moutiers ». Une amélioration des autres rues et ruelles du bourg est souhaitée, on en conserverait toutefois « l'aspect pittoresque ».

Des espaces libres à planter sont prévus sur des zones de marais à exhausser, notamment au Pré Vincent. Une voie « formant terrasse » est projetée entre les maisons des dunes et la plage, c'est le futur boulevard de l'Océan. Cette voie suivrait la digue dont la plus grande partie est alors recouverte par le sable.

En matière d'assainissement, l'installation d'un service d'eau n'est pas au programme, « les puits, du reste, répondent aux besoins de la population d'été ». Cette question va faire l'objet de vives polémiques avec la Société immobilière créée la même année, les eaux des puits creusés dans la partie basse du bourg étant évidemment saumâtres. L'écoulement des eaux pluviales et des eaux « ménagères » dans cette zone promise à développement est aussi problématique. La solution retenue consiste en un remblaiement moyen de la zone des marais avec une ligne de partage des eaux située sur l'ancienne Chareau exhauscée



devenue le chemin vicinal N°5 (l'avenue de la mer). Les eaux (usées et pluviales) étant dirigées par les étiers à pentes souvent insuffisantes vers le vieux coëf Barrault au sud et au nord vers un nouvel émissaire à construire depuis la bascule publique (place du Centre) jusqu'au Pré Vincent.

L'extension de la commune est prévue en direction de la Bernerie et vers le sud dans la direction de Lyarne, le secteur côtier nord étant menacé par la mer, il n'est pas prévu de l'aménager au-delà du Pré Vincent. L'aménagement des quartiers bas, entre la voie ferrée et la mer devient prioritaire et va être entrepris rapidement. Il prévoit une remontée des niveaux de terrains. La carte donne l'altitude à atteindre pour les remblais en corrélation avec les limites d'inondations en cas de rupture de la dune de protection.

La création de la société immobilière des Moutiers-plage en 1921 et celle du syndicat d'initiative l'année suivante

suivent de près l'élaboration du PAEE. Félix Guilloux, premier président du syndicat d'initiative décrit dès 1923 dans une brochure, le nivellement des marais et l'ouverture de voies nouvelles entre le bourg et l'océan. L'optimisme est alors de rigueur et la mer elle-même semble tenue en respect au-delà de ses dunes. Ce grand connaisseur du marais écrit : « De la lutte épique soutenue par eux pendant près d'un siècle contre les forces destructrices de l'océan, les habitants des Moutiers sont enfin sortis victorieux. »

Parmi les politiques de développement définies par le PAEE des Moutiers, le dégagement du centre bourg et l'aménagement de nouveaux quartiers entre celui-ci et la mer influent encore aujourd'hui sur l'attractivité de notre commune et les problématiques qu'elle doit affronter.

Patrice Pipaud

Sources :

PAEE des Moutiers en Retz, archives communales T1 1921

Félix Guilloux, Les Moutiers en Retz, station balnéaire sur l'océan, Syndicat d'initiative 1923

Les informations pratiques



A la découverte des chambres d'hôtes monastériennes

Madame Janine Ferré et Madame Patricia Thourin accueillent dans leurs maisons respectives des personnes de passage aux moutiers pour une ou plusieurs nuits.

Des voyageurs : touristes, randonneurs, sportifs, cyclistes ou proches des Monastériens y séjournent.

Faire étape en chambre d'hôte c'est l'occasion d'échanges et de partages.

Les petits déjeuners sont pris à la table familiale, permettant ainsi des moments de convivialité.

Madame Ferré accueille dans le bourg, depuis plus de 35 ans des « hôtes » en provenance de nombreux pays d'Europe et des Etats unis.

Cela lui a permis de voyager « de chez elle ».

Elle propose une chambre indépendante labellisée Gîtes de France.

Madame Janine Ferré
1 rue Ste Thérèse - Tél. 02 40 82 72 19

Madame Thourin a choisi de s'installer aux Moutiers en Août 2014 afin d'y développer l'activité « Chambres d'hôtes » et a créé « L'Abri Côtier ».

Sa maison dispose de plusieurs chambres indépendantes et permet, en particulier pour l'une d'entre d'elle, l'accès de personnes handicapées.

Une piscine chauffée, est très appréciée des « hôtes ».

Madame Patricia Thourin « L'Abri Côtier »
33 rue de Prigny
Tél. 09 81 99 63 11 - Tél. mobile 06 99 76 58 29
info@chambres-abri-cotier.fr
www.chambres-abri-cotier.fr

Du nouveau dans nos commerces

L'Air Marin

Brasserie pizzeria bar

L'établissement de la route du Collet a rouvert ses portes dès ce printemps. Mathieu, Yann et leur équipe vous accueillent avec une formule renouvelée : Bar à tapas et à cocktails, bar à vin, brasserie (pizzas et menus).

Service continu 7 jours sur 7 et service traiteur.

Contact : 07 89 90 38 41



La Petite Monastérienne



Ils nous viennent de Haute-Savoie et s'installent sur la place des Moutiers de mai à septembre. Maji et Jean Clément vous proposent pizzas, salades, galettes et plats chauds pour vos repas, crêpes et glaces pour vos après-midi gourmands. Et sur commande, des pizzas à emporter.

Fermeture le lundi soir et le mardi, ouverture 7 jours sur 7 en juillet et août.

Contact : 09 73 68 38 87

Le PMU au café du Vignoble





Déchets verts

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes.

Les déchets verts sont à déposer à la déchèterie aux horaires d'ouverture. Ces déchets sont transformés en compost et paillage.

Les déchets verts sont les éléments issus de tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires.

HORAIRE DÉCHÈTERIE DE LA BERNERIE

Pour la période du 15 avril au 30 septembre

Du lundi au samedi

De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Renseignements complémentaires :

Communauté de Communes de Pornic - 2 rue Ange Guépin - ZAC de la Chaussée - 44215 PORNIC Cedex

Service environnement : **02 51 74 28 10**

Bruits de voisinage : pour un mieux vivre ensemble

L'arrêté municipal n°43-06/2008 du 19 juin 2008 stipule que les particuliers ne doivent pas effectuer de travaux de bricolage extérieurs ou de jardinage en raison de leur intensité sonore les dimanches et jours fériés ainsi que les jours ouvrables entre 12 heures et 15 heures. Il est interdit aux particuliers d'utiliser les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc...

Agence postale communale



Horaires d'ouverture
du 1^{er} juillet au 31 août

- **du lundi au vendredi** :
9h30/12h30 - 14h30/17h30
- **samedi** : 9h30/12h30

Terrains en friche : une exigence réglementaire

Comme chaque année, nous vous rappelons qu'il vous appartient de procéder au nettoyage de vos terrains situés en zone urbaine. De même les terrains bordant une construction, quel que soit leurs zonages, dans un rayon de 100 mètres, doivent également être nettoyés.

Ce nettoyage est essentiel car il sert à limiter les risques (feux, vipères..).

Élagage

Il est fait OBLIGATION aux propriétaires de tailler leurs haies et d'élaguer leurs arbres qui empiètent sur le domaine public.

De même, les branches situées à proximité des fils électriques et téléphoniques doivent être taillées.

Collecte des ordures ménagères

Elles sont collectées, tout au long de l'année, le **mardi**.

Les emballages légers et journaux magazines sont collectés les semaines paires. Les verres sont collectés les semaines impaires.

Un ramassage supplémentaire des **ordures ménagères seules** sera effectué le vendredi du 1^{er} juillet au 31 août.

Sortir les bacs ou les sacs jaunes la veille au soir et les rentrer dans la journée de ramassage.

Des réunions publiques sont organisées le vendredi 26 juin et le jeudi 20 août par la Communauté de Communes de Pornic pour décrire le nouveau dispositif de ramassage mis en place à compter du 1^{er} octobre 2015.

On nous communique

Mission Locale du Pays de Retz

Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Vous êtes sortis du système scolaire ?
Vous habitez dans le Pays de Retz ?

La Mission Locale du Pays de Retz
peut vous accompagner
pour construire
avec vous
votre avenir

Employement ?
Projet Professionnel ?
Formation ?
Santé ?
Logement ?
Mobilité ?

Contactez nous au 02.40.02.38.45
Pour prendre rdv

Toutes nos actus
et plus encore sur 

Siège social :
Maison de Pays et de l'économie
4 rue Alexandre Riou
44270 Machecoul
Tél. : 02 40 02 38 45
contact@mpaysretz.com



Votre Cpmam vous informe

De nouvelles modalités pour mieux vous accueillir

Profitez de nos services en ligne !

Mise à jour de votre carte Vitale, impression de votre attestation de droits, de paiement d'indemnités journalières, commande d'une carte européenne d'Assurance Maladie...

Pour vos démarches les plus courantes, la Cpmam met à votre disposition des espaces libre-service accessibles aux horaires d'ouverture des accueils.

Vous y serez accueillis par des conseillers de la Cpmam, disponibles pour vous accompagner dans l'utilisation des bornes multiservices et pour vous montrer les services proposés par notre site internet ameli.fr.

Vos démarches sont simplifiées et c'est plus rapide ! Vous pouvez également éditer les éléments dont vous avez besoin sur les sites internet de la CAF, de Pôle Emploi et de la Carsat.

Nouveau ! A votre disposition 7j/7 et 24h/24, des bornes multiservices à Nantes-Beaulieu et Saint-Nazaire. Elles sont à situées à l'extérieur de nos points d'accueil.

Un accueil possible sur rendez-vous

Nous vous recevons sur rendez-vous pour tous les dossiers complexes nécessitant une étude approfondie,

ainsi que pour les dossiers CMU ressources. Pour les dossiers CMU, prenez rendez-vous au 3646* (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

Pour tous les autres motifs, adressez-vous directement aux accueils.

*prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile

Si vous êtes dans une situation particulière, vous avez la possibilité d'être reçu en urgence.

Horaires d'ouverture de nos accueils principaux

Les horaires d'ouverture de nos trois accueils principaux (Nantes-Beaulieu, Nantes-Bretagne, Saint-Nazaire) ont été modifiés :

- 8h30 - 12h15
- 13h30 - 17h00.

Vos documents peuvent être déposés à tout moment dans les boîtes aux lettres extérieures.

Pour tout renseignement concernant votre situation ou votre dossier :

- consultez notre site internet, ameli.fr
- contactez la CPAM par mail depuis votre compte ameli.

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé



Votre Cnam vous informe

Vous partez à l'étranger ? N'oubliez pas votre Carte Européenne d'Assurance Maladie !

Vous voyagez en Europe pour des vacances ou un déplacement professionnel ? Pensez à glisser dans vos bagages votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle est gratuite et valable 2 ans.

• Anticipez vos démarches

Au moins 15 jours avant votre départ, pensez à effectuer votre demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) à votre CPAM !

Ce document vous permettra d'attester de vos droits à l'Assurance Maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation en vigueur dans le pays de séjour.

• Pour commander votre CEAM

Deux possibilités s'offrent à vous

• **Chez vous** : depuis votre compte ameli, c'est facile et rapide ! Vous pouvez commander votre carte

ou télécharger votre certificat provisoire depuis la rubrique « Mes démarches » de votre compte ameli.

• **Depuis nos bornes multiservices** : vous pouvez également effectuer cette démarche à l'aide des bornes à votre disposition en libre-service dans nos accueils.

• Votre départ est imminent ?

Vous partez dans les 15 jours ? Grâce à votre compte ameli, vous pouvez télécharger en ligne un certificat provisoire de remplacement au format PDF, valable 3 mois. C'est lui qui atteste de vos droits, en attendant de recevoir la carte.

Vous n'avez pas encore votre compte ? Créez-le dès maintenant, c'est rapide, simple et pratique ! rendez-vous sur **www.ameli.fr**, rubrique « Mon compte ».

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé



Que faire en cas de perte ou de vol de votre carte Vitale ?

Vous ne retrouvez plus votre carte Vitale. Si vous l'avez perdue ou si elle vous a été dérobée, vous devez prévenir immédiatement votre Caisse d'Assurance Maladie en effectuant une déclaration de perte ou de vol. Une nouvelle carte vous sera ensuite envoyée.

• Comment procéder ?

Connectez-vous sur votre compte ameli /rubrique « Mes démarches / Signaler la perte ou le vol de ma carte Vitale ». Lorsque vous recevrez par courrier l'imprimé « Ma nouvelle carte Vitale », vérifiez les informations inscrites sur ce document. Si elles sont exactes, signez le et collez votre photo d'identité dessus. Renvoyez le tout dans l'enveloppe pré-identifiée prévue à cet effet, avec une photocopie de votre pièce d'identité. Vous recevrez votre nouvelle carte Vitale avec photo sous trois semaines environ.

Pour suivre en ligne la délivrance de votre nouvelle carte Vitale : connectez-vous sur votre compte ameli / rubrique « Mes démarches / Suivre ma commande de carte Vitale ».

• En attendant de recevoir votre carte

Vous pouvez justifier de vos droits auprès des professionnels de santé en présentant une attestation de droits, téléchargeable directement depuis votre compte ameli (rubrique « Mes démarches / Télécharger mon attestation de droits »). Si vous consultez un professionnel de santé avant de recevoir votre nouvelle carte Vitale, il vous remettra une feuille de soins papier à remplir et à adresser à votre CPAM.

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Pépinière **AtlAntic JArdin** *Paysagiste*



Pépinière - Laurent Trouillard
port. 06 61 03 31 02
arbres, arbustes,
palmiers, fruitiers

Paysagiste - Fabrice Dousset
port. 06 99 54 19 70
création, entretien,
dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 93 96 - www.atlanticjardin-pepinieres.fr



les Brillas camping

Location et Vente
de Mobil-Homes

La plus belle façon de vivre vos vacances !!!

Le Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz • Tél. 02 40 82 79 78
info@campinglesbrillas.com - www.campinglesbrillas.com

sarl



CROSNIER
Johann

Maçonnerie Générale et Rénovation,
Etanchéité, Couverture, Peinture,
Traitement de toiture, Terrassement, Assainissement

14 route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz
06 51 52 22 45 • crosnier.johann@yahoo.fr



SARL DAÏAN Christopher
Plombier / Chauffagiste

- Installation sanitaire et chauffage
- Rénovation de salle de bain
- Adaptabilité des sanitaires pour personnes à mobilité réduite
- Dépannages et petits travaux
- Ramonage de cheminée

06 59 11 22 50 - 02 40 64 80 86
16 rue du Collet - **Les Moutiers en Retz**



BESNIER
aménagement



TERRAINS À BÂTIR

Contact

Service commercial :

02 40 49 49 32 - 06 84 65 58 17

SAS BESNIER AMÉNAGEMENT

255, rue de la Renaudière - 44300 NANTES

michel.epron@besnier-amenagement.fr • justine.andre@besnier-amenagement.fr

www.besnier-amenagement.fr

OPÉRATION
“ ZAC DU QUARTIER DU DIABLE ”
LES MOUTIERS EN RETZ

AGENDA

Une sélection des activités communales de l'été. Pour l'intégralité des animations estivales : consulter le « Guide des festivités »

Rendez-vous municipaux de l'été



Vendredi 26 juin

Réunion publique d'information sur la collecte des ordures ménagères

Samedi 27 juin

Fête de l'école à la salle Jean Varnier



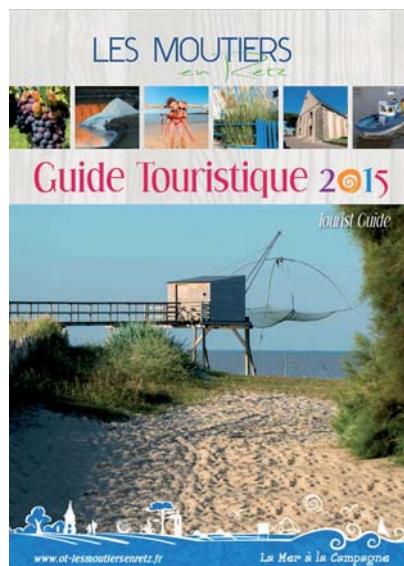
Marche du sel et promenade du Collet (Patrimoine Marche de Bretagne)

Vendredi 3 juillet

Après-midi festif au Centre des Farfadets

Du 3 au 5 juillet

« Beautés et périls de notre côte » temps fort bibliothèque municipale



Samedi 4 juillet

Vacances d'été

Dimanche 5 juillet

Vide-greniers, place de l'Église Madame (Amicale laïque)

Fête du nautisme (club nautique)

Réouverture de la ligne SNCF Nantes-Pornic.

Dimanche 12 juillet

Les Rendez-vous du port du Collet (GSPC)

Lundi 13 juillet



Spectacle et bal place de l'église Madame - retraite aux Flambeaux et Feu d'artifice

Mardi 14 juillet

Vide-greniers (Élan Monastérien - terrain Jean Varnier)

Samedi 18 et dimanche 19 juillet

Expo vente du Sourire Monastérien (salle des Magiciens)

Mercredi 22 juillet

Marché artisanal, place de l'Église Madame (Amicale laïque)

Concours de construction de sable (Patrimoine 2MB - plage du Pré-Vincent)



Jeudis 23 juillet et 13 août

Illuminations des épis (Patrimoine 2MB)

Du 27 juillet au 2 août

Exposition les 50 ans du club nautique (salle d'exposition)

Dimanche 2 août

Vide-greniers, place de l'Église Madame (Ampri)

Soirée crêpes et galettes saucisses place de l'Église Madame (Journées Monastériennes)

Samedi 8 août

5e Grand Prix de la ville des Moutiers (Élan Monastérien)

Mercredi 12 août



Marché artisanal, place de l'Église Madame (Amicale laïque)

Samedi 15 août

Coupe des Objets Flottants Non Identifiés (50 ans du club nautique)

Vide-greniers (Élan Monastérien terrain Jean Varnier)

Jeudi 20 août

Réunion publique d'information sur la collecte des ordures ménagères

Mardi 1er septembre

Rentrée scolaire des élèves

Samedi 5 septembre

Forum des associations (salle Jean Varnier)

Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Journées européennes du patrimoine.